

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

24 février
2022

CARREFOUR SUPPLY CHAIN RECONDUIT SON PARTENARIAT AVEC LA CAISSE RÉGIONALE D'ASSURANCE MALADIE D'ILE-DE-FRANCE (CRAMIF) POUR LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DANS SES ENTREPÔTS

Le 24 février 2022, Carrefour Supply Chain (SC) a signé une convention triennale avec la Cramif portant sur l'amélioration des conditions de travail et la prévention des risques dans ses entrepôts. Cet engagement concerne l'ensemble de ses sites logistiques français et ses 8000 salariés.

Partenaire de la Cramif depuis 2011, Carrefour SC formalise par cette convention de partenariat une nouvelle étape en matière de santé et de sécurité au travail. Suivi en outre par la Carsat Centre-Val de Loire dans le cadre du programme Grands Comptes de l'Assurance Maladie - Risques professionnels, le Groupe dispose d'un accompagnement spécifique qui porte ses fruits.

Conclue pour une durée de 3 ans, de 2022 à 2024, la convention a pour objectifs de :

- renforcer la prévention des risques liés aux manutentions manuelles ;
- réduire la survenue d'arrêts de travail de longue durée liés aux AT/MP et prévenir la désinsertion professionnelle ;
- développer la culture sécurité et l'engagement managérial en matière de prévention et de sécurité.

Construite comme un plan d'actions, cette convention précise les indicateurs cibles annuels à atteindre. La démarche fera l'objet de concertations et d'évaluations régulières avec la Cramif.

« Carrefour fait de la prévention, santé et sécurité au travail une priorité d'entreprise. La première convention signée en 2015 a porté ses fruits grâce à l'investissement de tous. Cette nouvelle convention oriente notre démarche de prévention et concrétise notre volonté de toujours progresser dans nos entrepôts. La Cramif nous apportent une vision objective du chemin qu'il nous reste à parcourir », a indiqué **Thierry Quaranta, Directeur Opérationnel Alimentaire de la Supply Chain Carrefour.**

« Assureur des risques professionnels, la Cramif accompagne la Supply Chain de Carrefour dans sa démarche nationale de prévention en association étroite avec la Carsat Centre Val-de-Loire, caisse régionale référente Grands Comptes pour l'entreprise. Cette convention concrétise une relation constructive et fixe un cadre de progrès partagé pour les 3 années à venir. Elle démontre également les efforts importants qu'accomplissent les logisticiens pour améliorer les conditions de travail dans leurs entrepôts et plateforme » a indiqué **François Blanchard, Ingénieur conseil régional de la Cramif.**

A propos de Carrefour en France

Carrefour est présent en France au travers de 4 formats (hypermarché, supermarché, proximité et cash&carry) et plus de 4 500 magasins. Depuis cinquante ans, Carrefour s'affirme comme le partenaire de la vie quotidienne de millions de clients en leur proposant un large choix de produits et de services au meilleur prix. Pour répondre aux nouveaux modes de consommation et faciliter les courses de ses clients, Carrefour développe des solutions multicanal (e-commerce, Drive, Click and Collect, applications mobiles). Dans ses activités, le groupe Carrefour assume une responsabilité économique, sociale et environnementale et s'engage pour la qualité de ses produits et la satisfaction de ses clients.

POUR EN SAVOIR PLUS, CONSULTEZ :

Le service presse de Carrefour France

 www.carrefour.com
 www.carrefour.fr

 presse_france@carrefour.com

 01 58 47 88 80

Où pour nous suivre sur Twitter

 @CarrefourFrance

A propos de la Cramif

La Cramif est un organisme de Sécurité sociale appartenant au réseau Assurance Maladie. Elle est au service des assurés, des entreprises, des professionnels de santé, des associations du secteur médico-social. D'une part, la caisse verse des prestations (pensions d'invalidité, allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante, prestations des fournisseurs de grand appareillage). D'autre part, elle agit dans les domaines sanitaire et social et de l'autonomie.

Son service social accompagne et soutient les publics fragilisés. Son centre médical Stalingrad propose des consultations spécialisées. Son école de service social forme et perfectionne des travailleurs sociaux. Son centre Escavie informe et conseille en matière de handicap. Enfin, la Cramif gère les risques professionnels. Elle contribue à la prévention et à la reconnaissance des accidents du travail et des maladies professionnelles et participe au processus de leur réparation. Elle calcule et notifie aux entreprises leurs taux de cotisation.

POUR EN SAVOIR PLUS, CONSULTEZ CRAMIF.FR

Le contact presse de la Cramif

 presse.cramif@assurance-maladie.fr

 01 40 05 29 79 / 37 69

 @cramif  LinkedIn  YouTube



**l'Assurance
Maladie**
RISQUES PROFESSIONNELS

Caisse régionale
Île-de-France